

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 19 juin 2025

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13
Nombre de procurations : 06

Membres présents :

Ludovic PROISY	Isabelle CANDELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Denise DUCROUX	Brigitte MAINGUET	
	Maurice VANDEWALLE	
	Théo VANENGELANDT	

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice VAN BELLE donnant pouvoir à Charline DECARNIN
Yves MARTIN donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS
Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER
Olivier MORVAN donnant pouvoir à Christelle DELEPLACE
Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER
Aurélien MALAQUIN donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Membre absent excusé :

Membre absent :

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250619_15

Activités Ados – Été 2025

Il est rappelé au Conseil Municipal que, depuis plusieurs années, la commune de Vendeville propose un programme estival de **sorties à destination des adolescents**, mis en place à la suite d'une **demande des jeunes Vendevillois**.

Ce dispositif, intitulé « **Sorties Ados** », s'inscrit dans une **volonté de continuité éducative et de loisirs**, en cohérence avec les **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** proposés pour les plus jeunes. Il répond à la nécessité d'accompagner les 13-18 ans dans des temps de détente encadrés, accessibles et adaptés à leur âge.

M. le Maire propose la reconduction de ce service dans les mêmes conditions que les années précédentes, à savoir :

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 059-215906090-20250619-VDV20250619_15-DE

- **Période concernée** : du 7 juillet au 22 août 2025,
- **Nombre d'activités** : entre 4 et 6 sorties sur l'ensemble de la période,
- **Public visé** : jeunes de 13 à 18 ans,
- **Priorité d'inscription** : accordée aux jeunes résidant à Vendeville ; les jeunes extérieurs seront accueillis dans la limite des places disponibles,
- **Organisation logistique** : les sorties seront organisées en lien avec les ALSH, dans une logique de mutualisation des transports et d'optimisation des moyens mobilisés,
- **Participation communale** : la commune prend en charge une partie du coût global, incluant le transport et, pour les sorties à la journée, le repas.

Les tarifs de participation sont fixés comme suit :

- **Sortie Parc d'attractions** (entrée + repas + transport) :
 - Vendevillois : 25 € par jeune,
 - Extérieurs : prix coûtant de l'entrée.
- **Sortie à la demi-journée** (entrée + transport) :
 - Vendevillois : 20 € par jeune,
 - Extérieurs : prix coûtant de l'entrée.
- **Soirée camping** :
 - Vendevillois : **Gratuit**, en contrepartie d'un engagement actif dans la vie du groupe,
 - Extérieurs : **Gratuit**, en contrepartie d'un engagement actif dans la vie du groupe

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la reconduction des « Sorties Ados – Été 2025 »,
- De fixer les tarifs de participation comme précisé ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder au recrutement du personnel nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **DE VALIDER** la reconduction des « Sorties Ados – été 2025 »,
- **D'ADOPTER** les tarifs de participation,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire ou son représentant, à procéder au recrutement du personnel nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 25/06/2025

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire,


Ludovic PROISY